

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121 - 12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Jeudi 19 novembre 2020

Relevé des délibérations

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 28 « pour » ;

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 17 septembre 2020.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question n° 3

Délégations données par le Conseil Municipal au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- approuve les modifications énoncées sur les délégations données à Monsieur le Maire.

Question n° 4

Délégation de service public pour la gestion du cinéma Le Moderne : avenant n° 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve l'avenant n° 2 au contrat de concession de service public pour la gestion du cinéma Le Moderne conclu avec la société CINEODE, afin d'annuler la redevance d'occupation 2020 due par le concessionnaire (5 400 € HT hors révisions).
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 et tous les actes s'y rapportant.

Question n° 5

Délégation de service public pour le développement, la gestion et l'exploitation du camping municipal de La Roche : avenant n° 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour le développement, la gestion et l'exploitation du Camping municipal de la Roche conclu avec l'entreprise FRERY, afin de prolonger le contrat pour une durée d'une année jusqu'au 31 décembre 2021 et d'annuler la redevance d'occupation 2020 due par le délégataire (4 500 € HT hors révision).
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 et tous les actes s'y rapportant.

Question n° 6

Délégation de service public pour l'organisation, l'animation et la gestion des foires, marchés et fête foraine de Saint-Amand-Montrond : avenant n° 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- approuve l'avenant n° 3 au contrat d'affermage pour l'organisation, l'animation et la gestion des foires, marchés et fête foraine conclu avec l'entreprise SOMAREP, afin de prolonger le contrat pour une durée d'une année jusqu'au 31 décembre 2021.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 et tous les actes s'y rapportant.

Question n°7

Election d'un membre suppléant des Conseils d'Administration des Lycées Jean Moulin et Jean Guéhenno en remplacement de Monsieur Benjamin MORENI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- élit Madame Pascale BECUAU :
 - membre suppléant du Conseil d'Administration du LEGT Jean Moulin ;
 - membre suppléant du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean Moulin ;
 - membre suppléant du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Jean Guéhenno.

Question n° 8

Cession d'une partie de parcelle : La Verne du Chêne (rue des Ciseleurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la cession pour partie, de la parcelle cadastrée BV 212, pour une superficie d'environ 3 000 m², sise la Verne du Chêne, rue des Ciseleurs, dans la Zone d'Aménagement Concertée de la Cité de l'Or, au prix de 2 € le m², soit pour un montant d'environ 6 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte en la forme administrative et les documents s'y rapportant.

Question n° 9
Fin de mise à disposition du Couvent des Capucins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la fin à la mise à disposition du Couvent des Capucins par la Ville de Saint-Amand-Montrond à la Communauté de Communes Cœur de France.

Question n° 10
Secteur d'Information sur les Sols.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des arrêtés préfectoraux en date du 16 juillet 2020 et du 02 octobre 2020.

Question n° 11
Convention tripartite entre l'association Caramel, le CCAS et la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention de partenariat tripartite ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 12
Convention de partenariat entre la Ville et les Foyers Bernard Fagot – APEI (Code de la route).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention type ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Question n° 13
Convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune de Saint-Amand-Montrond avec l'association Chats libres de Bourges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide la convention ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Question n° 14
Règlements de fonctionnement : actualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour » ;

- valide l'actualisation des règlements de fonctionnement des services cités ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les règlements et tous documents s'y rapportant.

Question n° 15

Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Education Nationale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide la convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 16

Modification des horaires d'ouverture au public de la Bibliothèque Municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide les nouveaux horaires d'ouverture au public de la bibliothèque municipale Isabel Godin comme énoncés, à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 17

Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 27 « pour » ;

2 « abstention » (Jennifer TIXIER, Dominique LARDUINAT)

- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme énoncé.
-

Question n° 18

Organigramme du Centre Technique Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide l'organigramme du Centre Technique Municipal ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 19

Modification du règlement de formation des élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide le règlement de formation des élus ;
 - autorise Monsieur le Maire à inscrire au budget les crédits nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.
-

Question n° 20
Recours à un vacataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- autorise Monsieur le Maire à :
 - avoir recours à un vacataire sur la base du montant ci-dessus ;
 - inscrire les crédits nécessaires au budget ;
 - signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 21

Décision Modificative Budgétaire n°1 : Budget principal de la Ville et reprise provision pour risques et charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

- valide cette décision modificative budgétaire n°1 ;
- valide la reprise d'une partie de la provision « travaux d'entretien des systèmes de chauffage » pour un montant de 80 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 22

Rapport annuel du SIVU.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2019 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'alimentation en eau potable de Saint-Amand-Montrond / Orval.

Question n° 23

Rapport d'activité et compte administratif 2019 de la Communauté de Communes Cœur de France.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité et du compte administratif 2019 de la Communauté de Communes Cœur de France.

Infos et débats

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 septembre 2020.

/

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Emmanuel RIOTTE, Maire, explique que le Somathou est un engin thermique sur roues qui n'était pas utilisé au sein des cimetières et qui a trouvé preneur auprès d'un entrepreneur de la Région.

Yves PURET indique que l'APEI dispose des produits attendus sur le lot n°1 « acquisition de brosse, de produits d'essuyage et de petit matériel de nettoyage et d'entretien » et se demande pourquoi elle n'a pas été retenue.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que l'APEI ne s'est pas portée candidate suite à l'appel d'offre. Il précise qu'il a rencontré récemment le Directeur Général de l'APEI, que ce sujet a été abordé et que dorénavant les choses vont changer.

Jennifer TIXIER demande ce qui s'est passé à la Salle Aurore.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond que des fissures sont apparues et que celles-ci résultent des problèmes de sécheresse.

Jennifer TIXIER souhaite également évoquer le sujet des caméras de sécurité qui vont être installées aux Fromenteaux. Connaissant la situation assez complexe avec, à son sens, un dialogue rompu avec les Citoyens Français Itinérants, elle ne pense pas qu'une dérive sécuritaire pour contraindre cette population soit une bonne réponse à l'ouverture du dialogue. Elle pense que ce n'est pas un bon signal ni pour cette population ni pour l'ensemble des citoyens Saint-Amandois.

Emmanuel RIOTTE, Maire, indique que c'est avec les riverains que le dialogue était rompu. Aujourd'hui le dialogue est rétabli et ce sont eux qui ont souhaité avoir de la vidéo-protection.

Quand au débat sur les Citoyens Français Itinérants, il rappelle que cette question est du ressort de la Communauté de Communes Cœur de France.

Question n° 3

Délégations données par le Conseil Municipal au Maire.

Dominique LARDUINAT estime que pour son groupe il y a deux problèmes : l'un sur le montant maximal de 2 millions d'euros dans le 3^{ème} point et l'autre sur le montant maximal de 150 000 euros dans le point 22. Son groupe comprend qu'il faille davantage de flexibilité dans l'organisation, afin de ne pas devoir systématiquement passer devant le Conseil Municipal, mais il considère que ces montants sont beaucoup trop importants. Aussi, ils ne voteront pas pour.

Question n° 4

Délégation de service public pour la gestion du cinéma Le Moderne : avenant n° 2.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que le cinéma est capital pour la vie culturelle de la Ville et qu'il est important de garder ce délégataire qui a multiplié par trois la fréquentation. De plus, l'entreprise CINEODE est la seule à s'être positionnée lors de la consultation relative à cette concession. Il est donc d'autant plus important de la soutenir afin de la conserver.

Question n° 5

Délégation de service public pour le développement, la gestion et l'exploitation du camping municipal de La Roche : avenant n° 2.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que cette prolongation d'une année vise à ne pas avoir à lancer une consultation en période de crise sanitaire et constitue un coup de pouce pour le couple DELESTRE, employé par la société FRERY, qui gère très bien le camping.

Question n° 6

Délégation de service public pour l'organisation, l'animation et la gestion des foires, marchés et fête foraine de Saint-Amand-Montrond : avenant n° 3.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que comme pour le point précédent, il s'agit de ne pas lancer une consultation durant cette période de crise sanitaire.

Question n° 7

Election d'un membre suppléant des Conseils d'Administration des Lycées Jean Moulin et Jean Guéhenno en remplacement de Monsieur Benjamin MORENI.

/

Question n° 8

Cession d'une partie de parcelle : La Verne du Chêne (rue des Ciseleurs).

Emmanuel RIOTTE, Maire, M. le Maire précise que le terrain est vendu à la Communauté de Communes car c'est elle qui doit le céder à l'entreprise souhaitant s'installer, dans le cadre de sa compétence « développement économique ».

Question n° 9

Fin de mise à disposition du Couvent des Capucins.

/

Question n° 10

Secteur d'Information sur les Sols.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que cela vise à s'assurer que l'on ne construise pas sur des sols pollués.

Question n° 11

Convention tripartite entre l'association Caramel, le CCAS et la Ville.

/

Question n° 12

Convention de partenariat entre la Ville et les Foyers Bernard Fagot – APEI (Code de la route).

/

Question n° 13

Convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune de Saint-Amand-Montrond avec l'association Chats libres de Bourges.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que cette convention a été mise en place il y a plusieurs années, et doit perdurer, car malheureusement de nombreux chats continus d'être abandonnés.

Question n° 14
Règlements de fonctionnement : actualisation.

/

Question n° 15
Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs entre la Ville de Saint-Amand-Montrond et l'Education Nationale.

/

Question n° 16
Modification des horaires d'ouverture au public de la Bibliothèque Municipale.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que le temps d'ouverture aux usagers sera ainsi augmenté.

Question n° 17
Modification du tableau des effectifs.

Dominique LARDUINAT s'interroge, d'une part, sur le mode de fonctionnement, au vu du nombre de départs par rapport au nombre d'arrivées, et d'autre part, sur la forme puisqu'il y a deux démissions et un licenciement. Ces deux démissions d'une structure territoriale posent question dans une forte période de chômage. Donc sur ce sujet, son groupe ne votera pas pour.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que l'avis rendu lors du Comité Technique était un avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

Question n° 18
Organigramme du Centre Technique Municipal.

/

Question n° 19
Modification du règlement de formation des élus.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise que l'on ajuste le règlement en fonction des besoins réels.

Question n° 20
Recours à un vacataire.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il s'agit de la même personne, ancien agent municipal retraité, qui bénéficie de cette vacation depuis le 1^{er} janvier 2016.

Question n° 21
Décision Modificative Budgétaire n°1 : Budget principal de la Ville et reprise provision pour risques et charges.

/

Question n° 22
Rapport annuel du SIVU.

Emmanuel RIOTTE, Maire, précise qu'il souhaite une totale transparence sur la qualité de l'eau.

Jennifer TIXIER le remercie pour la transparence de ce rapport mais précise que son groupe souhaite comparer la délégation de service public faite à Saint-Amand-Montrond et à Orval à la remunicipalisation de l'eau à Vierzon. Le prix du m³ à Vierzon est de 1,89 € contre 2,70 € à Saint-Amand-Montrond soit 30% de différence. Il est important, selon elle, que les habitants le sachent. Elle considère que cela doit être pris en considération pour les décisions futures.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond qu'il connaît bien la situation de Vierzon et il précise qu'effectivement le prix de l'eau est plus faible mais que le personnel en régie coûte cher. Il précise que le contrat pour Saint-Amand-Montrond court jusqu'en 2035. Il sait qu'il est certainement possible de faire des économies mais que le suivi de l'eau en régie engendre de grosses dépenses.

Jennifer TIXIER répond que si le prix de Vierzon est à 1,89 € c'est que cela prend en considération le volume des taux horaires des personnes travaillant au sein de cette régie. Dire que ce n'est pas le cas conduit à induire les gens en erreur.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond qu'il connaît très bien le Maire de Vierzon et qu'ils ont souvent échangé à ce sujet. Il sait exactement ce que ce dernier fait avec Veolia qui est néanmoins toujours dans le système.

Il précise que dans le cas de Saint-Amand-Montrond Veolia met tous les ans 300 000 €, dans le cadre du contrat, pour la rénovation des réseaux, et interroge Madame TIXIER sur ce point concernant Vierzon.

Jennifer TIXIER répond qu'elle ne sait pas ce qu'il en est à Vierzon.

Monsieur le Maire répond que lui il sait, et qu'il y a du pour et du contre dans les deux manières de fonctionner.

Dominique LARDUINAT ne partage pas ce qui vient d'être dit puisque Veolia est une entreprise privée qui a pour vocation de faire du bénéfice. Son groupe pense que c'est un secteur qui devrait être municipalisé et que cela existe dans de nombreuses villes. D'après lui, une réflexion devra être engagée dans l'avenir, à la fois pour l'eau mais également pour d'autres délégations de services publics qui ne doivent pas être au service de quelques uns mais au service de l'intérêt général.

Emmanuel RIOTTE, Maire, répond qu'il est d'accord mais qu'au vu des nombreux contrôles obligatoires concernant la qualité de l'eau, il vaut mieux que cela soit géré par des professionnels.

Question n° 23
Rapport d'activité et compte administratif 2019 de la Communauté de Communes
Cœur de France.

Emmanuel RIOTTE, Maire, tient à préciser que le poids fiscal de la Ville de Saint-Amand-Montrond au sein de la Communauté de Communes est de 57,39 %. Cela signifie que les impôts des Saint-Amandois représentent 57,39% des recettes fiscales de la Communauté de Communes.

Fin de la séance à 20H01